



Résumé de la rencontre  
Formation du Comité de consultation  
Projet Lamaque

Juin 2014  
(version approuvée)

## **MOT DE BIENVENUE**

M. Benoît Théberge, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il indique que cette rencontre de création du comité amorce officiellement le processus de consultation d'Integra Gold puis il explique le rôle de la firme qu'il représente, Transfert Environnement et Société (Transfert) au niveau de l'encadrement indépendant de la consultation effectuée par Integra Gold Corp. (Integra). Il explique que Transfert a contribué à l'orientation des documents de travail remis lors de l'accueil. Puis, il cède la parole à M. Hervé Thiboutot, vice-président d'Integra.

M. Thiboutot remercie les gens de leur présence. Il explique que ce soir est l'étape qui fait suite à la démarche d'information qui fut commencée à l'automne 2013. Il fait mention qu'Integra n'est pas encore en opération, que cela prendra plusieurs mois avant d'entrer en préproduction et que, malgré ce fait, dès le départ, l'entreprise avait pour vision d'informer rapidement et régulièrement la population et les parties prenantes sur les avancées du Projet Lamaque. Il explique que l'objectif du Comité de consultation est de soutenir Integra dans le développement du projet afin de l'amener à une meilleure acceptabilité sociale.

Par la suite, M. Thiboutot présente l'équipe :

- Guylaine Bois, directrice du développement durable. Il explique que Mme Bois s'est jointe à l'équipe il y a quelques mois.
- François Chabot, directeur ingénierie et opérations. Il précise que certaines personnes ayant déjà participé à la première étape d'information / consultation ont déjà fait la connaissance de M. Chabot lors des rencontres et les rencontres privées.

## **PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE DE TRAVAIL**

M. Théberge informe les participants que la rencontre sera d'une durée de 2 h 30 et que nous devons nous engager à respecter le temps. Il présente l'objectif de la soirée : avoir un comité constitué, avec des représentants désignés et un mandat clair et validé par les participants. Puis, il présente l'ordre du jour de la réunion de travail en expliquant aux participants que la majeure partie du temps est consacrée à ce que les gens puissent s'approprier et valider le mandat, donc c'est le moment de faire des suggestions et de commenter la proposition de mandat du Comité. Puis, il précise que l'une des parties importantes est la composition du Comité et que, durant la pause, un temps sera prévu pour permettre aux participants de chaque secteur de se regrouper et de procéder entre eux à la désignation de leurs représentants qui siègeront comme membre actif au Comité ou comme substitut.

Par ailleurs, M. Théberge précise qu'Integra a pris en considération le souhait de certaines parties prenantes de n'intervenir qu'à l'occasion dans le processus de consultation soit lorsque le sujet les concerne davantage. C'est pourquoi, si les représentants souhaitent agir à titre d'observateurs, c'est également possible. Dans le cadre actuel, le processus sera flexible de manière à ne restreindre personne. Par la suite, l'animateur précise que s'il reste du temps, le groupe pourra discuter des règles de fonctionnement du Comité. Par contre, la rencontre devra se terminer à 21 h 30.

Avant de poursuivre, M. Théberge présente les règles de fonctionnement pour la réunion de formation du Comité. Il explique les modalités de prise de parole et demande à ce que les gens s'engagent à faire preuve d'écoute et de respect. Si quelqu'un a des éléments qui le préoccupent particulièrement en lien avec le projet ou le processus de consultation, c'est justement l'endroit pour en discuter. Toutefois, il demande à ce que les échanges demeurent centrés sur le projet et la démarche, sans viser les personnes présentes.

## **PRÉSENTATION DU PROJET LAMAQUE**

Avant de passer à la présentation du projet, M. Théberge demande de préciser, à main levée, qui est familier avec le Projet Lamaque. Le constat : la majorité de l'assistance semble connaître le projet. M. Théberge invite François Chabot à faire une présentation brève du Projet Lamaque.

M. Chabot présente les grandes lignes du Projet Lamaque :

- Déclaration prospective
- Profil de la compagnie
- Processus d'information / consultation
  - L'approche de développement durable. Elle est très importante, car elle fait partie intégrante des opérations.
- Présentation du Projet Lamaque
  - Localisation, historique, géologie
  - Ressources
  - Évaluation économique préliminaire
  - Travaux à venir

Le tableau suivant présente une synthèse des questions posées et des réponses d'Integra concernant le projet d'exploration avancée Lamaque.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 1</b>	
<i>Quel prix de l'or avez-vous utilisé pour faire votre étude économique préliminaire?</i>	François Chabot précise qu'ils ont utilisé les données du marché actuel et qu'ils ont travaillé avec un prix de 1 275 \$US (1 339 \$ Can) et un taux de change à 1,05 \$ Can
<b>Intervenant 2</b>	
<i>Vous n'allez pas utiliser de chevalement de mine, donc quelle sera la profondeur la plus basse que vous irez?</i>	M. Chabot précise que pour l'instant l'infrastructure ne prévoit pas l'utilisation d'un chevalement. Que l'accès sous terre sera fait par rampe jusqu'à une profondeur d'environ 600 m.  M. Thiboutot précise qu'il y a de la minéralisation jusqu'à 1 000 m mais que le plan actuel de l'opération prévoit descendre à environ 600 m.
<b>Intervenant 3</b>	
<i>Il n'y aura pas des camions sur le site. En dessous oui, mais pas sur le site.</i>	M. Thiboutot explique que comme l'usage se fera à l'extérieur, les camions circuleront sur la voie de contournement mais qu'ils ne passeront pas dans les quartiers.
<i>Mais vous serez à combien de km des résidences?</i>	M. Chabot précise que le chantier au Nord sera à 1 km et que le chantier au sud sera à 3 km des quartiers résidentiels.

M. Théberge, animateur, avise l'assistance que TMR est responsable de l'organisation des rencontres et de la prise de notes et précise que les comptes rendus sont non nominatifs, donc il n'y a aucun nom qui y apparaît.

## PROPOSITION DE MANDAT DU COMITÉ ET DES ENGAGEMENTS

L'animateur, M. Théberge explique que Mme Guylaine Bois présentera la proposition de mandat et que, par la suite, ce sera l'occasion de prendre les commentaires des participants afin d'apporter immédiatement les changements nécessaires.

Mme Bois explique que la proposition de mandat fut travaillée en collaboration avec Transfert. Elle précise qu'Integra souhaite que le groupe valide cette proposition. Par la suite, elle expose le but du Comité, qui se veut un lieu privilégié pour discuter de l'avancement du Projet Lamaque et des préoccupations recueillies auprès des gens rencontrés lors des séances d'information publiques et privées.

Mme Bois présente les objectifs de la démarche de consultation, soit avoir une communication claire et transparente. Elle ajoute que le processus vise à maintenir une vision d'entreprise au centre des trois pôles du développement durable, soit de tenir compte de l'économique, du social et de l'environnement. Elle précise que les idées et les compétences des membres du Comité contribueront à faire cheminer le Projet Lamaque encore plus loin sur la voie du développement durable.

Elle indique que les engagements d'Integra seront établis selon les trois valeurs corporatives : transparence, responsabilité et proactivité. Mme Bois précise qu'étant donné qu'Integra est une compagnie publique, certains renseignements ne pourront être divulgués et que lorsque cela sera possible, Integra rendra disponibles les informations. Elle assure que l'entreprise apportera le soutien nécessaire au Comité afin de vulgariser l'information qui s'avère très technique. Mme Bois explique qu'Integra assumera les coûts liés à la coordination du Comité ainsi que les frais de gardiennage (pour tous) et de déplacement (pour les gens qui sont à l'extérieur de Val-d'Or). Elle complète en indiquant qu'Integra s'engage à prendre en compte et à analyser toutes les demandes de manière à voir comment les intégrer si celles-ci sont raisonnables.

Mme Bois présente ensuite les engagements du comité. Elle précise qu'elle souhaite que les membres puissent être une courroie de diffusion de l'information pour le secteur qu'ils représentent et qu'Integra leur apportera un appui concernant cette responsabilité. Elle ajoute que lors des rencontres du Comité, il sera important que chacun présente les préoccupations de son secteur d'activité.

L'animateur, M. Théberge, précise que le Comité ne sera pas le seul canal d'information et d'échanges d'Integra, mais il en sera le principal. Le Comité n'est pas un organisme qui travaille à huis clos.

Le tableau suivant présente une synthèse des questions posées et des réponses d'Integra concernant la présentation de proposition de mandat.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 4</b>	
<i>Vous dites que ça prendra le consensus. Mais que voulez-vous dire?</i>	M. Théberge explique que le consensus est un accord général des membres. Ce n'est pas l'unanimité. Lorsqu'une suggestion est émise par un membre, nous nous assurons de valider auprès des autres membres s'ils souhaitent préciser ou bonifier cette proposition. Ultimement, tous les membres doivent pouvoir "vivre" avec les suggestions faites par le Comité.
<b>Intervenant 5</b>	
<i>Il n'y aura pas de prise de décision par le Comité?</i>	M. Théberge précise que le Comité pourra faire des recommandations s'il le souhaite à Integra et que l'entreprise devra faire un retour sur celles-ci.  M. Thiboutot souligne que le rôle du Comité de consultation est différent d'un comité de suivi. La différence sera faite selon le processus.
<b>Intervenant 6</b>	
<i>Quel est l'avantage d'un Comité de consultation par rapport à des rencontres publiques?</i>	M. Théberge explique que cela permet de bâtir une relation à plus long terme et que ce mode permet d'avoir une continuité. En terme d'efficacité, c'est un mode intéressant.  Mme Bois précise que le recours au comité de consultation n'empêchera pas les autres modes de diffusion d'information. L'avantage est que les membres suivent le développement du projet ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble.  M. Théberge souligne que le Comité doit atteindre une certaine maturité pour arriver à bien cheminer et que les règlements et statuts du Comité sont évolutifs.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 7</b>	
<i>Êtes-vous membre de l'AMC?</i>	Mme Bois répond qu'Integra est membre de l'AMQ et qu'il y a une certification en matière de développement durable. Elle précise que pour les membres de l'AMQ, il est fortement recommandé d'adhérer à cette certification.

Mme Bois demande à l'assistance si la proposition convient et les participants semblent adhérer à ce qui est présenté.

### PROPOSITION DE CALENDRIER

Mme Bois présente la proposition de calendrier des rencontres en soulignant qu'il y aurait une rencontre par mois. Puisqu'Integra est actuellement en préparation du dépôt de sa demande de certificat d'autorisation (CA), l'entreprise souhaite y intégrer les commentaires, suggestions et renseignements ressortis des rencontres du Comité<sup>1</sup>. Mme Bois explique que la prochaine rencontre permettra de déterminer le fonctionnement du Comité et de définir un plan de travail plus précis avec les membres. Elle présente par la suite la proposition de calendrier et de thèmes (voir annexe).

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 8</b>	
Lorsque l'on dynamite, cela fait de la poussière, donc j'aimerais regrouper les thématiques vibrations, poussières et bruit.	Mme Bois précise que ça fait beaucoup de thématiques dans une même rencontre.  M. Chabot ajoute que dans le cadre du projet, les bruits sont associés à la circulation et non au dynamitage. Il explique que la thématique de la vibration est assez complexe donc qu'elle nécessite d'être traitée seule. De plus, le dynamitage sous terre n'est pas un élément qui fait du bruit.
Lorsque l'on dynamite sous terre, on entend. Il est arrivé que des solages aient craqué. Donc, il m'apparaît que vibrations et bruit sont des sujets qui vont ensemble.	M. Théberge avise que si le Comité le souhaite, nous pourrions avoir à modifier certains ateliers.

<sup>1</sup> Le certificat d'autorisation couvre divers aspects environnementaux tels que : la qualité de l'air, les nuisances (bruit, vibration, etc.) et la qualité de l'eau.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 9</b>	
<i>Les vibrations concernent les citoyens proches.</i>	M. Théberge précise que le sujet est présentement discuté et devra l'être plus en détail dans le cadre des rencontres du comité et qu'Integra fera des retours sur ces sujets afin de bien répondre aux questionnements.
<b>Intervenant 10</b>	
<i>Les résidents de Val-d'Or ont l'habitude des dynamitages. Le bruit lié à la production, c'est quelque chose que nous avons toujours entendu. Ce qui m'apparaît plus d'intérêt est ce qui se passera dans la prochaine année. Est-ce que les opérations seront à la Zone Parallèle et Fortune? Comment allez-vous influencer notre quotidien? Allez-vous opérer en dessous de chez moi?</i>	M. Chabot fait un retour sur la carte qui présente la propriété d'Integra. Il explique que les zones seront loin des résidences et situées sur un marécage. Pour ce qui est de la prochaine année, il ajoute qu'il n'y aura aucune production.
<b>Intervenant 11</b>	
<i>Est-ce que la circulation sera faite dans les quartiers résidentiels?</i>	M. Chabot répond que, dès le départ du projet, Integra ne souhaitait pas générer de circulation dans les quartiers. Dans les plans, il y a 2 points d'entrées : la voie Goldex-Manitou ou la route 117 par la voie de contournement. Il souligne également qu'Integra est à faire réaliser une étude de circulation pour évaluer la sécurité.
<b>Intervenant 12</b>	
<i>Pour les gens qui seront à l'extérieur de Val-d'Or, aurons-nous la possibilité de participer par le support de la vidéoconférence?</i>	Mme Bois répond en proposant la solution d'utiliser SKYPE.  M. Théberge souligne que le soutien technologique est un élément qui pourrait être décidé par le Comité.
<b>Intervenant 13</b>	
<i>Comme vous ne serez pas très profond, le bruit du dynamitage sera audible.</i>	



Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 14</b>	
<i>Quelle sera la distance des résidences?</i>	<p>M. Chabot indique que les résidences les plus près sont à 1 km de la zone au nord. Il explique que des essais (simulations) de bruit sont réalisés et que des mesures d'atténuation seront envisagées au besoin et présentées au Comité.</p> <p>M. Théberge ajoute que c'est précisément comme cela que se dérouleront les rencontres du Comité. Des experts viendront présenter les résultats de leur étude et les membres pourront commenter et discuter des mesures proposées par Integra.</p>
<b>Intervenant 15</b>	
<i>Proposition de précision sur le sujet des vibrations et du bruit : il serait intéressant de parler des nuisances durant le jour vs durant la nuit.</i>	M. Théberge précise que les normes sont différentes de jour et de nuit. Il ajoute que c'est un élément de facto intégré aux études sur le bruit.
<b>Intervenant 16</b>	
<i>Est-ce que le comité pourra ajouter des sujets au fur et à mesure?</i>	M. Théberge répond qu'en fonction de l'évolution du projet et du mandat du Comité, il sera toujours possible d'ajouter des sujets.
<b>Intervenant 17</b>	
Proposition de sujet : Il serait important de discuter de la fermeture de la mine (restauration).	M. Thiboutot souligne que c'est un sujet qui pourrait être traité à l'automne. Il précise que c'est une bonne suggestion, car il est important que le Comité puisse informer le milieu de cette étape cruciale.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 18</b>	
Où en êtes-vous avec la restauration du parc à résidu de l'ancienne mine Lamaque?	Mme Bois répond qu'Integra n'est pas propriétaire.  M. Thiboutot explique qu'Integra est propriétaire du terrain, mais que c'est encore Teck qui est responsable de la restauration. Il ajoute qu'il reste environ 15 % à restaurer, mais qu'à la fin des opérations Integra terminera la restauration.
<b>Intervenant 19</b>	
Certaines activités seront faites près du site Manitou. Donc les impacts sur le milieu auront un effet cumulatif. Est-ce que c'est un sujet qui peut être discuté?	Mme Bois propose que ce soit traité avec l'atelier lié à la thématique de la restauration.  M. Théberge précise que la question de la gestion des sites sensibles s'il y a lieu pourrait être abordée plus spécifiquement.

## PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ

Mme Bois présente la proposition de la composition du Comité et explique la représentativité suggérée. Elle souligne que l'objectif est d'avoir un nombre de participants favorisant l'efficacité des rencontres de travail et qu'il devrait se situer entre 12 et 15 personnes. Elle précise que pour le secteur des résidents, la priorité sera donnée aux quartiers Sigma et Bourlamaque. En présentant le tableau, Mme Bois souligne que la représentativité permet d'avoir des opinions et visions variées assurant l'amélioration du projet.

Mme Bois précise le type d'acteurs visés pour certaines catégories de représentants souhaités pour le Comité. Elle explique que le secteur lié au domaine récréotouristique touche entre autres les regroupements comme le QUAD et le club de motoneiges et ses utilisateurs. Pour ce qui est de la partie prenante autochtone, un siège est proposé à la communauté du Lac Simon étant donné que son territoire traditionnel englobe le site du projet Lamaque. Par ailleurs Mme Bois soutient que les représentants du secteur socioéconomique souhaitent avoir deux places sur le Comité puisque les enjeux et intérêts peuvent être complémentaires.

M. Théberge explique le processus de désignation des membres du Comité et précise que l'approche au niveau du *membership* vise à offrir une flexibilité pour permettre aux représentants de participer aux rencontres selon leur intérêt et leur disponibilité. Il invite ainsi les gens à travailler en synergie à l'intérieur de leur secteur pour déterminer les personnes les plus intéressées ou adéquates en fonction des sujets discutés.

## TOUR DE TABLE

M. Théberge propose de faire un tour de table pour sonder l'intérêt.

Le tableau suivant présente une synthèse des questions et commentaires ainsi que les réponses d'Integra concernant la proposition de composition du Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 20</b>	
<i>Avant de nous séparer pour discuter pouvons-nous faire des commentaires sur la composition?</i>	M. Théberge répond que c'est possible.
<b>Intervenant 21</b>	
Il serait important d'avoir les gens des ministères et agences.	Mme Bois explique que ces secteurs sont déjà représentés et qu'ils souhaitaient agir à titre de personnes ressources.
<b>Intervenant 22</b>	
<i>La Cité de l'or devrait faire partie du secteur entreprise voisine.</i>	M. Théberge souligne que la Cité de l'Or pourrait être insérée dans une ou l'autre des catégories pertinentes du fait de son statut particulier d'entreprise voisine et d'institution récréotouristique.
<b>Intervenant 23</b>	
<p><i>Pour les groupes environnementaux, avec le principe de substitut, nous pourrions regrouper des organismes selon les thématiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La CRE 08 et l'Action boréale</i></li> <li>• <i>Le Bassin versant et la SESAT</i></li> </ul>	
<b>Intervenant 24</b>	
<i>Concernant la Conférence régionale des Élus de l'A-T, le rôle serait davantage comme une personne-ressource. En fait, ce qui intéresse notre organisation est le processus d'acceptabilité sociale. Je crois que les gens de la Ville de Val-d'Or doivent être les représentants du secteur municipal.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 25</b>	
À titre d' élu de la ville, je souhaite être sur le comité.	
<b>Intervenant 26</b>	
<i>Je crois que la MRC pourrait avoir un rôle de personne-ressource.</i>	<p>Mme Bois souligne que les MRC sont appelées à avoir un grand rôle dans ce secteur. Il semble donc que cela soit pertinent de siéger sur le Comité.</p> <p>M. Théberge ajoute que c'est un rôle qui peut être litigieux étant donné leur obligation. Mais comme ressource, la MRC pourrait être présente.</p>
<b>Intervenant 27</b>	
<i>Il serait important d'augmenter le nombre de résidents. S'il y a de la place, il devrait avoir de la flexibilité, car un résident ne peut représenter d'autres résidents comme les représentants des autres secteurs.</i>	<p>M. Théberge précise que les résidents présents pourront en faire la suggestion après le caucus en sous-groupe.</p> <p>Mme Bois ajoute que ce sont aux représentants du secteur résidents de décider.</p>
<b>Intervenant 28</b>	
<i>Il y aura un représentant autochtone, mais nous serons des observateurs. Le problème est que les thématiques ne nous concernent pas. Il faudra avoir d'autres discussions avec Integra. Que la vision des autres membres du comité n'est pas celle de la communauté autochtone.</i>	Mme Bois répond que s'il y a des thèmes qu'ils souhaitent apporter, cela peut être discuté avec l'ensemble du Comité. Elle précise que la vision sur la qualité de l'eau est importante et que les autochtones n'y auraient peut-être pas pensé.
<b>Intervenant 29</b>	
Nous, les pêcheurs, on a travaillé à dépolluer certains cours d'eau. Il est certain que ça touche bien des gens.	M. Théberge précise qu'il retient le propos concernant la qualité de l'eau et qu'il faudra en discuter.
<b>Intervenant 30</b>	
Pour le secteur socioéconomique, le COMAXAT aurait un intérêt à agir comme personne-ressource et également présenter au Comité les lignes directrices qu'il propose en matière de maximisation des retombées.	

M. Théberge souligne que c'est le moment de la pause et que c'est le temps de discuter pour déterminer les représentants. Nous prenons la pause.

## RETOUR EN PLÉNIÈRE - PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS

Lors du retour en plénière, des suggestions ont été faites par les participants pour augmenter d'un siège les secteurs suivants : les résidents (de 3 à 4 sièges), les organismes de recherche et d'enseignement (de 1 à 2 sièges), le socio-économique (de 1 à 2 sièges), le récréotouristique (de 2 à 3 sièges). Le représentant de la communauté autochtone propose que sa catégorie en devienne une d'observation. Au niveau du municipal, un siège est retiré et transféré au niveau de personnes-ressources. La représentativité des autres secteurs demeure inchangée. La composition finale est présentée en annexe.

Le tableau suivant présente une synthèse des questions et commentaires ainsi que les réponses d'Integra concernant la proposition des représentants du secteur environnement.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 31</b>	
<i>Il serait important de considérer l'Action Boréale même si l'organisme n'a pas manifesté son intérêt.</i>	
<b>Intervenant 32</b>	
<i>L'Action Boréale pourrait agir à titre de substitut dans la catégorie Environnement.</i>	
<b>Intervenant 33</b>	
<i>Du côté de la SESAT, nous pouvons agir à titre de personnes-ressources pour la question de l'eau.</i>	

Pour la catégorie Agence et Ministères, deux personnes-ressources du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques se sont montrées intéressées à prendre part aux travaux du Comité.

L'animateur, M. Théberge avise que la rencontre se termine. Il demande aux participants si le calendrier de la première rencontre est adopté tel que soumis.

M. Chabot précise que le bruit et les vibrations sont des thématiques très techniques et pour s'assurer une bonne compréhension, il est important d'attaquer le sujet des vibrations au cours d'une soirée.

Le tableau suivant présente une synthèse des questions et commentaires ainsi que les réponses d'Integra concernant la première rencontre du Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<b>Intervenant 34</b>	
<p><i>Une première rencontre serait que chacun puisse s'exprimer sur ses préoccupations.</i></p>	<p>M. Théberge explique que le maximum de temps sera consacré à la discussion des préoccupations, notamment pour le bruit. Il souligne que la mécanique de la prochaine rencontre permet de passer à travers ces éléments et il propose de transmettre une proposition de liste de sujet.</p> <p>Mme Bois souligne que le bruit est un impact qui nécessite des informations techniques et qu'il est important de présenter l'ensemble des études. Elle ajoute qu'Integra ne souhaite pas enlever la place aux discussions, mais qu'il faut présenter les sujets sans saturer le comité d'information.</p>
<b>Intervenant 35</b>	
<p><i>Concernant le bruit, je souhaite savoir comment ça va se dérouler le projet et d'où viendra le bruit.</i></p>	<p>Mme Bois invite les gens à venir la rencontrer afin de faire un compte rendu du projet.</p> <p>M. Chabot propose de faire une présentation détaillée du projet durant la rencontre portant sur les règles de fonctionnement.</p> <p>M. Thiboutot explique qu'il y a des éléments qui seront présentés, mais il est possible qu'il y ait des changements. Il propose également de garder la thématique des vibrations pour une autre rencontre.</p>

En conclusion, M. Théberge confirme et valide avec les participants que la première rencontre du Comité visera à :

- Revoir et valider les règles de fonctionnement du Comité;
- S'entendre sur le plan de travail précis du Comité (thèmes et séquence);
- Présenter le projet de manière détaillée ainsi que les variantes à l'étude et échanger sur ces éléments.

#### **MOT DE LA FIN**

M. Thiboutot se dit heureux de travailler de pair avec le Comité afin de construire ensemble le Projet Lamaque, puis il remercie les gens de leur présence et de leur engagement.

## ANNEXE 1 – Liste des participants

### Participants / Parties prenantes

Aux parties prenantes présentées ci-bas, s'ajoutent des résidents des secteurs concernés pour un total de 33 personnes.

- Ian Bélanger, responsable de la division environnement et parc, Ville de Val-d'Or
- Annie Boivin, COMAXAT
- Daniel Caron, vice-président, Club QUAD
- Clémentine Cornille, directrice générale, CRE 08
- Suzanne Côté (en remplacement de M. Moorhead), MERN
- Bernard Gauthier, conseiller municipal – quartier 7, Ville de Val-d'Or
- Sylvie Hébert, conseillère municipale – quartier 6, Ville de Val-d'Or
- Louis Jalbert, MDDELCC
- Robert Lacroix, MERN
- Serge Laplante, directeur adjoint, Centre national des Mines (Centre de Formation professionnelle)
- Robert Larivière, président-directeur général, Le Forestel
- Marcel Leblanc, président région AT Nord-du-Québec, Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc.
- Réal Martineau, président, Cité de l'Or
- Joël Pagé, agent de développement, Conférence régionale des élus de l'AT
- Olivier Pitre, directeur général, Société de l'eau souterraine AT
- Judith Sénéchal, directrice adjointe, Bassin versant
- Mario Sylvain, directeur du service de l'aménagement et du développement de la MRC de la Vallée-de-l'Or
- Evgeniya Smirnova, coordonnatrice des projets en végétalisation, CTRI
- Benoît Tremblay, Conseil de la nation Anishnabe de Lac Simon

### Pour Integra Gold

- Guylaine Bois, directrice du développement durable
- François Chabot, directeur ingénierie et opérations
- Hervé Thiboutot, premier vice-président

### Pour TMR Communications

- Pamela Kell, conseillère senior en relations publiques
  - Organisation de la rencontre, prise de notes, suivis auprès des parties prenantes

### Pour Transfert Environnement et Société

- Benoît Théberge, animateur



## ANNEXE 2 – Liste des membres du Comité

Secteur	Entreprise	Appel	Prénom	Nom	Rôle		
					Membre actif	Membre substitut	Personne-ressource / observateur
Socioéconomique	Fournier et fils	Mme	Nicole	Perreault	x		
	Chambre de commerce de Val-d'Or	M.	Marcel	Jolicoeur	x		
	Chambre de commerce de Val-d'Or	Mme	Hélène	Paradis		x	
	COMAXAT	Mme	Annie	Boivin			x
Recherche et enseignement	CTRI	Mme	Evgeniya	Smirnova	x		
	CTRI	M.	Thomas	Genty		x	
	Centre national des mines	M.	Serge	Plante	x		
Récréotouristique	Cité de l'Or	M.	Réal	Martineau	x		
	Club de motoneiges	M.	Claude	Buteau	x		
	Regroupement des Locataires des Terres Publiques du Québec Inc. (groupe de chasseurs)	M.	Marcel	Leblanc	x		
Résidents	Quartier Bourlamaque	Mme	Lisyane	Morin	x		
	Quartier Bourlamaque	Mme	Isabelle	Gosselin	x		
	Quartier Bourlamaque	M.	Pascal	Massicotte		x	
	Ville de Val-d'Or	M.	Pierre	Robichaud	x		
Entreprise voisine	Quartier Sigma						
	Hécla Québec	M.	Ghislain	Fournier			x
	Le Forestel	M.	Robert	Larivière	x		
Groupes environnementaux	Conseil régional de l'environnement de l'AT	Mme	Clémentine	Cornille	x		
	Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT)	M.	Olivier	Pitre			x
	Action Boréale					x	
	Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie	Mme	Judith	Sénéchal	x		
Communauté Autochtone	Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon	M.	Stéphane	Savard	x		
Organisme municipal	Ville de Val-d'Or	Mme	Sylvie	Hébert	x		
	MRC de la Vallée de l'Or	M.	Mario	Sylvain	x		
	Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	M.	Joël	Pagé			x
Agence et Ministères	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	M.	Louis	Jalbert			x
	Ministère Énergie et Ressources naturelles	M.	James	Moorhead			x
	Transport Québec	M.	Jean	Iracà			x
	Agence de la santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	M.	Stéphane	Bessette			x

## ANNEXE 3 : Statuts du Comité révisés



# COMITÉ DE CONSULTATION - PROJET LAMAQUE

Mandat - Composition - Fonctionnement

*Document pour validation*

Juin 2014

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONTEXTE</b>	<b>20</b>
<b>2. DURÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ</b>	<b>20</b>
<b>3. MANDAT</b>	<b>20</b>
<b>4. ENGAGEMENTS D'INTEGRA GOLD</b>	<b>21</b>
<b>5. ENGAGEMENTS DES MEMBRES</b>	<b>21</b>
<b>6. COMPOSITION</b>	<b>23</b>
<b>7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23</b>

## **1. CONTEXTE**

Ce document propose des modalités pour la constitution et le fonctionnement du comité de consultation qu'Integra Gold souhaite mettre en place dans le cadre de son projet Lamaque. Il a été conçu avec l'aide et selon les conseils de Transfert Environnement et Société, une entreprise qui a développé une approche unique pour accompagner les parties prenantes tout au long du processus de développement d'un projet.

Le Comité de consultation fait partie des mécanismes proposés par Integra Gold afin de faire partie intégrante du milieu et de générer un haut niveau d'acceptabilité sociale.

Cette démarche vise à maintenir un canal d'échange de l'information et à assurer une gestion proactive, transparente et responsable des activités de l'entreprise en collaboration avec le milieu.

## **2. DURÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ**

Integra Gold souhaite faire participer le Comité à la phase de planification du projet Lamaque. Advenant des résultats d'exploration avancée positifs et l'obtention des autorisations nécessaires, une mine d'or souterraine pourrait par la suite être développée. Le cas échéant, l'extension du mandat du Comité sera discutée afin de valider l'intérêt des parties prenantes qui y siègent à maintenir ce lieu d'échange pour la phase d'exploitation de la mine. Des ajustements pourront être apportés au mandat, à la composition et au fonctionnement du Comité en fonction des besoins.

## **3. MANDAT**

Le Comité de consultation (ci-après « Comité ») a pour but de devenir le lieu privilégié pour informer les parties prenantes de l'avancement du projet et pour discuter ouvertement des préoccupations.

Les objectifs du Comité sont les suivants:

- 3.1. Établir une communication claire et transparente entre Integra et ses parties prenantes.
- 3.2. Discuter de l'avancement du projet et des résultats des différentes études.
- 3.3. Permettre aux parties prenantes d'exposer leurs préoccupations par rapport au projet.
- 3.4. Intégrer les préoccupations au projet dans un esprit de développement durable.
- 3.5. Maximiser les impacts positifs sur le projet et les parties prenantes.

#### **4. ENGAGEMENTS D'INTEGRA GOLD**

Dans le but de soutenir la bonne marche du Comité, Integra Gold s'engage à :

- 4.1. Rendre disponible l'information concernant les différents aspects du projet aux membres du Comité.
- 4.2. Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du Comité.
- 4.3. Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité (organisation des rencontres, frais logistiques, etc.).
- 4.4. Faciliter la participation des membres par diverses mesures :
  - le remboursement des frais de gardiennage (le cas échéant);
  - le remboursement des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Val-d'Or.
- 4.5. Analyser, prendre en compte et intégrer au projet, dans la mesure du possible, les préoccupations et les demandes exprimées par consensus par les membres du Comité.

#### **5. ENGAGEMENTS DES MEMBRES**

Les membres du Comité, pour leur part, sont invités à contribuer des façons suivantes :

- 5.1. Prendre connaissance de l'information, échanger et donner leurs opinions et recommandations sur le projet et sur la démarche sociale d'Integra Gold.
- 5.2. Relayer les renseignements obtenus dans leur réseau respectif avec l'aide d'Integra Gold.
- 5.3. Traduire les préoccupations des gens de leur secteur.

#### **6. COMPOSITION**

La composition du Comité doit refléter les caractéristiques de la population touchée ou intéressée par le projet Lamaque. Cette représentativité permet une expression diversifiée d'opinions et des échanges riches en points de vue et assure une bonne diffusion de l'information.

Des représentants des communautés et secteurs concernés ou intéressés par le projet sont invités à participer au Comité. Le nombre de participants doit permettre des échanges efficaces.

La composition proposée pour le Comité est la suivante :

CATÉGORIES	MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Résidents voisins 3 Bourlamaque 1 Sigma à valider	4	-
Entreprises voisines	1	-
Groupes environnementaux SESAT/OBVAJ CREAT	2	-
Municipalités ou organismes municipaux Ville, MRC de la Vallée-de-l'Or	2	-
Institutions de recherche ou d'enseignement CTRI, CSOB	2	-
Organismes socio-économiques CCVD Mme Nicole Perreault	2	-
Récréotourisme et utilisateurs du secteur Cité de l'Or, Motoneige, RLTP	3	-
Autochtones - Lac-Simon	1	-
Ministères et Agences MERN, MDDELCC, MTQ	-	3
Personnes-ressources CRÉ, COMAXAT	-	2

Représentants d'Integra Gold	-	3
Animateur indépendant et rapporteur	-	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>10</b>

- 6.1. Lorsque plusieurs représentants d'une catégorie sont intéressés à participer, ils doivent définir entre eux les membres qui siégeront au Comité.
- 6.2. Les membres peuvent désigner une personne, du même milieu ou réseau, qui peut les remplacer aux rencontres (substitut).
- 6.3. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.
- 6.4. La composition du Comité prévoit la présence de personnes-ressources provenant de différents ministères et agences. Ces représentants agissent à titre d'observateurs.
- 6.5. Les représentants d'Integra Gold participent aux activités du Comité sans en être membres.

## 7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement du Comité sont les suivantes :

### 7.1. Déroulement des rencontres

- 7.1.1. Les activités du Comité restent souples et sans formalité excessive.
- 7.1.2. Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité.
- 7.1.3. Les discussions doivent demeurer constructives avec pour objectif l'amélioration du projet Lamaque dans un esprit de développement durable.
- 7.1.4. Les rencontres sont encadrées par un animateur indépendant et neutre.
- 7.1.5. Les experts ayant réalisé les études sur les impacts du projet peuvent être invités afin de leur permettre de présenter leur étude et d'échanger avec le Comité sur celle-ci.
- 7.1.6. Le Comité peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres) et non par votes.
- 7.1.7. Les membres du Comité doivent viser à représenter leur secteur et non leurs propres intérêts ou ceux de leur organisme.
- 7.1.8. Le nombre de rencontres et les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du Comité.

7.1.9. Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges.

7.1.10. Des visites peuvent être organisées à l'intention des membres du Comité, si requis.

## **7.2. Communications**

7.2.1. Un compte rendu est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du Comité pour commentaires et acceptation. Une fois validé, ce compte rendu devient public.

7.2.2. Integra Gold fournit le plus rapidement possible l'information aux questions soulevées par les membres du Comité.

7.2.3. Puisque Integra Gold est une compagnie publique et que le projet est en phase d'exploration, la façon de présenter l'information est régie par des règles strictes. C'est pourquoi le mode de communication publique sera discuté en Comité.

## **7.3. Gestion du membership**

7.3.1. La planification des rencontres sera faite de façon à optimiser la participation des membres du Comité.

7.3.2. Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, plus un (le quorum ne tient pas compte des personnes-ressources).

7.3.3. Les membres du Comité peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut). Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

7.3.4. Si un membre ou un organisme se désiste, le Comité voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'intervenants.

7.3.5. Le Comité peut admettre à ses rencontres des observateurs et des personnes-ressources qui pourront intervenir dans la discussion si des membres le désirent.

7.3.6. Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du Comité sera avisée et le Comité pourrait lui demander de se retirer.



## 8. RENCONTRES

Le calendrier d'activités du Comité pour 2014 pourrait s'établir comme suit :

THÈMES PROPOSÉS	DATE	À VALIDER
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création du Comité</li> </ul>	19 juin	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation des statuts et planification des ateliers</li> </ul>	Début juillet	Date à définir
<ul style="list-style-type: none"> <li>Période des vacances</li> </ul>	Mi-juillet à la mi-août	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Thèmes proposés :</b></li> <li>Vibrations</li> <li>Bruit</li> <li>Gestion des poussières</li> <li>Circulation et sécurité routière</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Autres sujets (restauration, retombées socio-économiques, etc.)</li> </ul>		Mi-août
		Mi-Septembre
		Automne 2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Séance de validation et planification du moyen de consultation-communication</li> </ul>		Fin 2014